

217C1353
FR0000062804-DIV30

27 juin 2017

Début d'une période de préoffre (article 223-34 du règlement général)

ALPHA MOS

(Euronext Paris)

Les sociétés Jolt Capital, Ambrosia Investments et ALPHA MOS ont annoncé les caractéristiques d'un projet d'offre publique d'achat simplifiée que les sociétés Jolt Capital et Ambrosia Investments envisagent de déposer visant les titres de la société ALPHA MOS¹.

Par conséquent, cette publication marque le début de la période de préoffre, pendant laquelle les dispositions relatives aux interventions (articles 231-38 à 231-43 du règlement général) et aux déclarations des opérations (articles 231-44 à 231-52 du règlement général) sur les titres ALPHA MOS sont applicables.

¹ Cf. notamment communiqué diffusé par Jolt Capital, Ambrosia Investments et ALPHA MOS le 26 juin 2017.